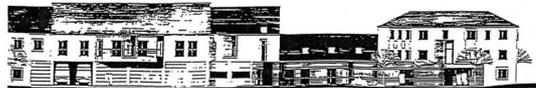
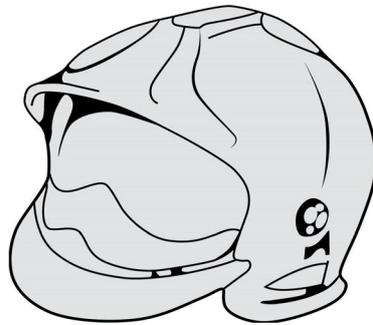


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2010-3

ANNEE 2010

Edition du 24 mars 2010

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2010-3

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU du 5 MARS 2010

| | |
|---|----------|
| B 2010 - 08 : Approbation de comptes-rendus..... | 3 |
| B 2010 - 09 : Liste des marchés conclus en 2009..... | 4 |
| B 2010 - 10 : Restitutions de bâtiments..... | 6 |
| ARRETES..... | 7 |
| N / Réf : SPV-2010 – 208 : Fin de fonctions..... | 8 |
| N / Réf : SPV-2010 – 211 : Réengagement..... | 9 |
| N / Réf : SPV-2010 – 272 : Suspension de fonctions..... | 10 |
| N / Réf : SPV-2010 – 273 : Engagement..... | 11 |
| N / Réf : SPV-2010 – 315 : Suspension de fonctions..... | 12 |
| N / Réf : SPV-2010 – 356 : Réengagement..... | 13 |
| N / Réf : SPV-2010 – 357 : Réengagement..... | 14 |
| N / Réf : SPV-2010 – 358 : Réengagement..... | 15 |
| N / Réf : SPV-2010 – 368 : Réengagement..... | 16 |

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 - 08 : Approbation de comptes-rendus

Réunion du 5 mars 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 2 mars 2010, s'est réuni le 5 mars 2010, au conseil général, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Jaulneau, M. Boisard

Absent(s), excusé(s) :

M. Garnier

Le bureau, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des séances du bureau des 28 janvier et 5 février 2010.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 - 09 : Liste des marchés conclus en 2009

Réunion du 5 mars 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 2 mars 2010, s'est réuni le 5 mars 2010, au conseil général, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Jaulneau, M. Boisard

Absent(s), excusé(s) :

M. Garnier

Le bureau, à l'unanimité, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 10 mars 2009, et pris en application de l'article 133 du code des marchés publics issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 :

- prend acte de la liste ci-dessous des marchés conclus en 2009 pour des montants supérieurs à 20 000 € HT,
- prend acte que cette liste sera publiée avant le 31 mars 2010 sous forme d'un affichage devant les locaux de la direction du SDIS,
- prend acte qu'une publication complémentaire sera effectuée avant le 31 mars 2010 dans le recueil des actes administratifs du SDIS.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2009

| OBJET | NOM DU TITULAIRE - CODE POSTAL - VILLE | Montant HT en euros | Date notification |
|---|--|------------------------|----------------------|
| SERVICES | | | |
| 20 000 € à 49 999,99 € HT | | | |
| Contrôle décennal d'un moyen élévateur aérien de 18 m de type EPC 18 | Gimaex Riffaud SA 94100 Saint-Maur des Fosses | 20 630,00 € | 05/11/2009 |
| Restauration 2010 sur Dreux - lot 1 restauration semaine | la Cercle mixte la Gendarmerie 28104 DREUX | 27 704,88 € | 05/11/2009 |
| 50 000 € à 89 999,99 € HT | | | |
| Fourniture de matériels et de logiciels informatiques - lot 1 sécurisation de l'accès internet | Tibco 44860 Saint-Aignan-de-Grand-Lieu | 68 396,00 € | 16/10/2009 |
| Vérification annuelle, maintenance et reconditionnement du parc d'extincteurs | Desautel Protection Incendie 92622 Gennevilliers | 89 999,00 € | 10/08/2009 |
| 90 000 € à 132 999,99 € | | | |
| 133 000 € à 205 999,99 € HT | | | |
| Téléphonie : Maintenance et adjonctions | TFC 45077 Orléans cedex 2 | 200 000,00 € | 08/06/2009 |
| FOURNITURES | | | |
| 20 000 € à 49 999,99 € HT | | | |
| Achat de 4 douches de décontamination gonflables | TEES 57100 Manon | 20 807,21 € | 06/11/2009 |
| Marché 35 II I négocié avec la société LE GOFF | Groupe Pierre Le Goff 37170 Chambray les Tours | 21 627,97 € | 07/10/2009 |
| Achat de lubrifiants et de liquides divers pour l'entretien de son parc de véhicules - lot 1 lubrifiant moteur | Fuchs Lubrifiant France SA 92502 Rueil-Malmaison | 22 522,00 € | 23/10/2009 |
| Achat d'équipements de transmission | TPL Systèmes 24200 Sarlat | 22 929,67 € | 06/10/2009 |
| Fourniture de matériels et de logiciels informatiques - lot 3 fourniture de licences logicielles | Mediacom 13382 Marseille | 23 252,31 € | 16/10/2009 |
| Fourniture de matériels et de logiciels informatiques - lot 6 fourniture de serveurs | Tibco 44860 Saint-Aignan-de-Grand-Lieu | 26 285,12 € | 16/10/2009 |
| Achat de 30 à 42 lave-linges et sèche-linges | G3 Concepts 93330 Neuilly sur Marne | 26 796,00 € | 16/11/2009 |
| Achat de gilets de signalisation haute visibilité des sapeurs pompiers (1800 maximum) | Société Codupal 60206 Compiègne | 43 200,00 € | 12/11/2009 |
| Achat de 10 points hauts IP, 5 pupitres TEN, 2 tablettes GPS | Société Systel 17442 Aytre | 45 050,00 € | 26/11/2009 |
| Achat de gants textiles (740 paires) | Eska A-4600 WELS/THALHEIM/Autriche | 46 546,00 € | 27/11/2009 |
| 50 000 € à 89 999,99 € HT | | | |
| Fourniture de pneumatiques - lot 2 pneumatiques pour véhicules poids lourds | EDPI 28630 Gellainville | 55 000,00 € | 08/12/2009 |
| Fourniture et pose de matériels de transmission dans 5 centres de secours | EURL Procabelec 84240 La Tour d'Aigues | 60 672,20 € | 03/12/2009 |
| Fourniture de 1 à 4 appareils de monitoring-débrillateur | Société Weinmann 91430 Igny | 83 562,40 € | 13/11/2009 |
| Achat de 600 à 1300 pantalons d'exercice et d'intervention SPF1 et de 500 à 1000 vestes d'exercice et d'intervention SPF1 | VTN 74440 Taninges | 88 937,00 € | 30/10/2009 |
| 90 000 € à 132 999,99 € | | | |
| Achat d'appareils respiratoires isolants à circuits ouverts | Matisec 38080 Saint-Alban de Roche | 115 946,73 € | 13/07/2009 |
| 133 000 € à 205 999,99 € HT | | | |
| Achats de six équipements pour VSAV | TIB SAS 28270 Brezolles | 311 771,64 € | 15/06/2009 |
| 206 000 € à 999 999,99 € HT | | | |
| Achat de deux échelles pivotantes à mouvements combinés 24 m | METZ Aerials 76185 Karlsruhe/Allemagne | 714 000,00 € | 13/07/2009 |

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 - 10 : Restitutions de bâtiments

Réunion du 5 mars 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 2 mars 2010, s'est réuni le 5 mars 2010, au conseil général, place Châtelet à CHARTRES, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Gaboriau, M. Jaulneau, M. Boisard

Absents, excusés :

M. Garnier

Le bureau, à l'unanimité, constate que les locaux mis à disposition du SDIS, visés dans les conventions relatives aux :

- centre de secours d'Auneau, en date du 15 février 2002
- centres d'intervention, en date du :
 - 12 décembre 2002 pour Beaumont les Autels
 - 22 avril 2002 pour Fontaine la Guyon

n'ont plus lieu d'être affectés au service départemental et autorise le président :

- pour les locaux du CS d'Auneau, à informer le maire d'Auneau qu'il est mis fin aux dispositions de la convention susvisée, de mise à disposition des biens immeubles ;
- pour les CI, à signer avec les maires des communes de Beaumont les Autels et Fontaine la Guyon, un avenant aux conventions susvisées abrogeant les dispositions des articles 14,15 et 17 pour Fontaine la Guyon et 4 et 5 pour Beaumont les Autels.

Le président du conseil d'administration,

Albéric de MONTGOLFIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



Chartres, le 5 février 2010

Le président du conseil d'administration

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

N / Réf : SPV-2010 – 208 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2000 de monsieur le ministre de l'intérieur, attribuant à titre collectif la médaille d'argent de 1^{ère} classe pour actes de courage et de dévouement au regard de l'engagement des sapeurs-pompiers du corps départemental d'Eure et Loir dans les opérations de secours consécutives à la tempête de 1999 ;

Attendu que monsieur Michel Arnoult, sapeur-pompier volontaire au corps départemental, est atteint par la limite d'âge le 30 janvier 2010 ;

Vu l'avis de monsieur l'officier commandant le centre de secours de Ouarville ;

Vu l'avis du 11 janvier 2010 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 - A compter du 30 janvier 2010, il est mis fin aux fonctions par limite d'âge, de monsieur Michel Arnoult (matricule n° 451), né le 30 janvier 1950 à Illiers-Combray (28), caporal-chef de sapeur-pompier volontaire au corps départemental (CS OUARVILLE). De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - L'intéressé est nommé sergent-honoraire à compter du 30 janvier 2010.

Article 3 - En tant que sergent-honoraire, monsieur Michel Arnoult (matricule n° 451), aura le droit de porter la fourragère selon les conditions réglementaires en vigueur.

Article 4 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Albéric de MONTGOLFIER



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 8 février 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 211 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur José Beltrao au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CSP CHARTRES) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} février 2010, monsieur José Beltrao (matricule n° 1590), lieutenant de sapeur-pompier volontaire, né le 10 juillet 1963 à Sendim Tabuaco (Portugal), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CSP CHARTRES).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



Chartres, le 11 février 2010

Le président du conseil d'administration

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

N / Réf : SPV-2010 – 272 : Suspension de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;
Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté n° SPV-2009-158 du 9 février 2009 prononçant la suspension de fonctions de monsieur Karl Joubert à compter du 31 octobre 2008, au centre de secours de Courville sur Eure ;
Vu l'avis de la commission d'aptitude aux fonctions de sapeurs-pompiers volontaires qui s'est réunie le 17 décembre 2009 ;
Vu l'avis de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté du 9 février 2009 susvisé est modifié comme suit : « Monsieur Karl Joubert (matricule n° 1816), né le 26 septembre 1966 à Angers (49), sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental (centre de secours de Courville sur Eure), est suspendu de ses fonctions du 31 octobre 2008 au 16 décembre 2009.

Article 2 - Monsieur Karl Joubert (matricule n° 1816), sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, (centre de secours de Courville sur Eure), est apte non opérationnel à compter du 17 décembre 2009.

Article 3 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Albéric de MONTGOLFIER



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 11 février 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 273 : Engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;
Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'avis du 21 janvier 2010, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu la demande d'engagement présentée le 12 octobre 2009, par monsieur Guillaume Delaplanche ;
Vu l'avis du 6 janvier 2010 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;
Vu l'avis du 15 décembre 2009 du docteur Sofia Teixeira, médecin-capitaine au corps départemental ;
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 21 janvier 2010, monsieur Guillaume Delaplanche (matricule n° 6256), né le 4 septembre 1976 à Versailles (78), est engagé pour 5 ans (dont une période probatoire qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CSP CHARTRES) au grade de lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



Chartres, le 26 février 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 315 : Suspension de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;
Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu le certificat médical du 26 novembre 2009 ;
Considérant que madame Cindy Boudet, est un membre du service de santé et de secours médical, et assure le suivi de l'aptitude et de la formation ;
Vu l'avis de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Madame Cindy Boudet (matricule n° 5717), née le 18 octobre 1983 à Fougères (35), infirmière de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental (SSSM), est suspendue de ses fonctions, à titre conservatoire, pour inaptitude opérationnelle temporaire du 26 novembre 2009 au 24 août 2010 (pour régularisation).

Article 2 - Madame Cindy Boudet n'assure que les missions relatives au suivi de l'aptitude et de la formation du 26 novembre 2009 au 31 mars 2010.

Article 3 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel Beffre



Chartres, le 10 mars 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 356 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Michel Pré au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CI DIGNY) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 5 mars 2010, monsieur Michel Pré (matricule n° 2004), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, né le 23 décembre 1969 à Nogent le Rotrou (28), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CI DIGNY).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel Beffre



Chartres, le 10 mars 2010

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 357 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Damien Bouticourt au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CI FONTAINE LA GUYON) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 17 mars 2010, monsieur Damien Bouticourt (matricule n° 5030), adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire, né le 15 juillet 1975 à Le Chesnay (78), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CI FONTAINE LA GUYON).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel Beffre



Chartres, le 10 mars 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 358 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Stéphane Wuy au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CS EPERNON) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} mars 2010, monsieur Stéphane Wuy (matricule n° 2071), lieutenant de sapeur-pompier volontaire, né le 27 février 1971 à Besançon (25), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CS EPERNON).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel Beffre



Chartres, le 12 mars 2010

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 368 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Hugues Deballon au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (SSSM) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} mars 2010, monsieur Hugues Deballon (matricule n° 536), médecin-capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, né le 26 octobre 1950 à Saint-Piat (28), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (SSSM – Secteur Illiers-Combray).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel Beffre